

Direction de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

mis à jour le 27 mars 2019

Service infrastructures, transport et éducation routière

## Développement du réseau routier national (RRN)

### Les enjeux du réseau routier national

Le réseau routier national, composé des routes nationales n°1 et n°2 et d'une longueur de près de 450 kilomètres, constitue une infrastructure structurante en desservant les principaux pôles urbains (agglomérations de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent) et stratégiques (centre spatial guyanais à Kourou, aéroport Félix Eboué, port de Dégrad-des-Cannes). Le réseau routier national est un élément essentiel à l'économie du territoire.

Du fait du faible maillage secondaire, la fiabilisation et la sécurisation de celui-ci sont des enjeux majeurs pour le territoire.

Un service d'une centaine d'agents est en charge à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, de l'entretien courant de ce réseau, et 10 à 12 millions d'Euro sont consacrés annuellement à l'entretien des routes nationales, hors opérations d'investissement.

Le volet routier du CPER 2015 - 2020, qui sera repris dans le contrat de convergence 2019 – 2022, représente un montant d'investissement de 202,5 millions d'euros, et visant à sécuriser le réseau avec la reconstruction de ponts et le doublement du pont sur la rivière Cayenne mais également à accroître la capacité du réseau et fluidifier les échanges pour résorber les congestions chroniques dans l'agglomération de Cayenne.

### Le programme de modernisation et de développement du réseau

Le volet routier du CPER 2015 - 2020, qui sera repris dans le contrat de convergence 2019 – 2022, représente un montant d'investissement de 202,5 millions d'euros, avec un financement de l'État à hauteur de 171,5 millions d'euros.

Opérations	BOP	Etat	CTG	Total
RN 1 – Echangeur des Maringouins	203	9,5 M€	9,5 M€	19,0 M€
RN 1 – Section Balata – Tonate	203	17,0 M€	5,5 M€	22,5 M€
RN 2 – Section Balata – PROGT	203	12,5 M€	12,5 M€	25,0 M€
RN 1 – Reconstruction des ponts de Saut-Sabbat et Grand Laussat	203	11,0 M€		11,0 M€
RN 2 – Reconstruction du pont sur la Comté et rectification des virages Pont et Virages de la Comté	203	20,0 M€	1,5 M€	21,5 M€
Réparation pont Mme de Maintenon	203	1,5 M€	2,0 M€	3,5 M€
RN 1 – Doublement du pont du Larivot	203	100,0 M€		100,0 M€
<b>TOTAL</b>		171,5 M€	31,0 M€	202,5 M€

## **RN1 – échangeur des Maringouins**

Le carrefour giratoire des Maringouins (RN1) constitue un point stratégique du réseau routier de l'île de Cayenne et de la Guyane. Il joue un rôle d'entrée de la ville de Cayenne pour les usagers venant de toute la Guyane.

Il assure la jonction entre la RN1, aménagée à 2 x 2 voies entre Balata et Leblond, la RD17 en direction de Cayenne, la RD23 vers Rémire-Montjoly et le port de Dégrad-des-Cannes, ainsi que la desserte locale de la zone d'activité Collery Ouest.

Ce carrefour est aujourd'hui très chargé avec un trafic traversant de 50 000 véhicules par jour. D'importants problèmes de saturation sont déjà constatés aux heures de pointe.

Compte tenu de l'évolution démographique et des prévisions d'augmentation des trafics, la saturation totale du giratoire interviendra prochainement.

L'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectorale du 2 avril 2015.

L'opération consiste à réaliser deux branches dénivelées contournant le giratoire existant afin d'assurer la continuité de la circulation sur la RN1. Des aménagements sont en outre prévus pour les modes doux. L'aménagement intègre également l'amorce de la desserte de la plateforme TCSP ainsi que la conservation du shunt en direction de la RD23.

## **RN1 – section Balata - Tonate**

La section RN1 située entre Balata et RD51 supporte un trafic moyen journalier de 18 000 véhicules jours. Cette section dessert de nouveaux quartiers en devenir, destinés à répondre à un accroissement fort de la demande de logements.

Les conditions actuelles de circulation et de sécurité routières (congestions et saturations régulières, fort taux d'accident) nécessitent un traitement de dédoublement de la RN1 et l'aménagement des carrefours.

L'opération consiste au doublement de la RN1 avec l'aménagement de carrefours, la création de voies et désenclavement et d'itinéraire pour les piétons et les cyclistes.

## **RN2 – section Balata - PROGT**

La section de la RN2 comprise entre le giratoire de Balata et le PROGT s'étend sur 2 km. Elle constitue le point de départ vers l'EST de la Guyane. Celle-ci traverse le bourg de Balata et compte sept accès à des voies secondaires, permettant d'accéder à différents quartiers de Matoury (Balata, Cotonnière, Cogneau). Elle draine la majorité du trafic provenant des communes de l'Est guyanais (Roura, Régina, St-Georges) et constitue un axe préférentiel d'accès à l'aéroport.

Située pour une bonne part en milieu urbanisé et recevant un trafic moyen de plus de 25 000 véhicules par jour, sur une chaussée à deux voies de circulation, cette section est totalement saturée aux heures de pointe.

L'opération consiste à réaménager cette section à 2 x 2 voies pour le trafic VL et PL, avec de part et d'autres une voie réservée pour le futur TCSP, ainsi que des aménagements pour les piétons et les cyclistes.

## **RN2 – reconstruction des ponts de Saut-Sabbat et Grand Laussat**

Les ponts de Saut-Sabbat et Grad Laussat présentent une limitation à 26 tonnes de leur capacité portante et sont à voie unique.

Leur reconstruction est prévue à deux voies et en portant la capacité portante à 48 tonnes.

## **RN2 – reconstruction du pont sur la Comté et rectification de virages**

La construction du nouveau pont a été rendue nécessaire par la vétusté du pont initial de type « Bailey » à voie unique, dont la portance avait été limitée en exploitation courante à 26 tonnes compte tenu de l'état dégradé de certaines parties métalliques, et par l'augmentation prévisible du trafic routier suite à l'ouverture de la RN 2 jusqu'à la frontière brésilienne.

Au-delà du pont, la route présente une succession de virages dangereux et des caractéristiques techniques médiocres du PR 36 + 500 au PR 40.

Phase 1 : Construction de l'ouvrage et aménagement des abords

Le nouveau pont a été construit à l'aval de l'existant de 15 m. Il supporte une chaussée bidirectionnelle. Son ouverture est de 130 m avec une section d'écoulement de 125 m.

L'ancien pont a été déconstruit et stocké pour une éventuelle utilisation ultérieure, les culées seront démolies et la zone de travaux du nouvel ouvrage côté Cayenne sera aménagée afin de donner un meilleur accès à la cale de mise à l'eau de la Comté.

Phase 2 : Rectification des virages du PR 36 + 500 au PR 40

Le nouveau tracé s'inscrit dans le référentiel usuel des routes bidirectionnelles.

## **Réparation du pont Mme de Maintenon**

Suite à la déviation de la route nationale n°1 dans la traversée de l'agglomération de Sinnamary, l'ancienne route doit être transférée à cette commune.

Sur cet ancien tracé de la route nationale, le pont Mme de Maintenon doit être remis en état préalablement à ce transfert. La réparation de cet ouvrage est une opération inscrite au volet routier du contrat de plan Etat – Région 2015 – 2020 pour un montant de 3,5 millions d'euros, financé à hauteur de 2 millions d'euros par la Collectivité Territoriale de Guyane et à hauteur de 1,5 million d'euros par l'État. La Collectivité Territoriale de Guyane assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux de réparation.

Ce pont est un ouvrage métallique de 126 m, construit en 1956. Son tablier porte une chaussée à voie unique d'une largeur de 3 m et de deux trottoirs d'une largeur de 1 m chacun. Il est situé en centre bourg de la commune de Sinnamary.

Sa réparation consiste à remettre en état la charpente métallique faisant l'objet d'une corrosion généralisée, mais également des désordres au niveau des appuis. Ces travaux permettront de remettre en service l'ouvrage et l'ouvrir à la circulation des véhicules. Ils étaient estimés à un montant de 3,5 millions d'euros.

A l'issue de cette première phase de travaux, l'ouvrage doit être remis à la commune en vue de réaliser des travaux de mise en peinture comprenant un avivage complet des parties métalliques de l'ouvrage et une remise en peinture complète des parties métalliques.

## **RN1 – doublement du pont du Larivot**

La RN1, comprenant le pont du Larivot qui franchit la rivière de Cayenne, est la seule infrastructure qui permet de desservir de manière satisfaisante l'ouest de l'agglomération de Cayenne mais aussi tout l'ouest de la Guyane (Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni). Entre Cayenne et Macouria, la RN1 traverse des zones dont l'urbanisation se développera fortement dans les années à venir, pour répondre notamment à la demande croissante de nouveaux logements liée à l'évolution démographique de la Guyane.

Cette section de route à 2 voies est saturée aux heures de pointe et présente un faible niveau de sécurité. En outre, en cas de défaillance du pont, d'accident ou d'entretien lourd, la continuité de l'itinéraire ne peut pas être assurée de manière satisfaisante (cf. évènement de 2009) : l'itinéraire alternatif nécessite un allongement de parcours de 40 km et emprunte des routes dont les ouvrages franchissant les criques sont à une seule voie de circulation et limités en gabarit et en tonnage.

L'étude d'opportunité a mis en évidence la nécessité d'un réaménagement de la RN1 entre l'échangeur de Balata et le carrefour avec la RD51, soit 12 km, en **2 x 2 voies**, avec le doublement du pont du Larivot.

L'opération a pour objectifs d'assurer la **sécurité** des usagers, la **fluidité** du trafic et la **résilience** de l'itinéraire.